

SÉANCE DU 12 MAI 2025

N° 2025/22 – AVIS SUR LE PROJET DE SCOT DE GRAND PARIS SUD

Date de convocation : le 6 mai 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le 12 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Maire

Mme PETITDIDIER, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN, Mme PIRY-RUIZ, M. DE OLIVEIRA, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, Mme ROBIN, M. CHOTARD, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN, Mme CAUSERET,

Étaient excusés : M. DERLET (Pouvoir à Mme PETITDIDIER), Mme BACHELET (pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme PRIESS (pouvoir à Mme FAURIANT), Mme MBAGA (pouvoir à M. RHEIN), M. GALEOTTA (pouvoir à M. FRANCHI)

Étaient absents : Mme PICARD, M. DELPIRE, M. VIORRAIN, M. BELO

Secrétaire : Mme LE GRILL

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 5
Votants : 25

Quorum : 15

AVIS SUR LE PROJET DE SCoT DE GRAND PARIS SUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R. 143-4,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (GPSSSES) du 19 décembre 2017 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud et définissant les modalités de la concertation,

VU la délibération du Conseil Communautaire de GPSSSES du 29 juin 2021 prenant acte du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique,

VU la délibération du 04 février 2025 de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, portant sur l'arrêt du projet de SCoT et le bilan de la concertation,

VU le courrier de GPSSSES du 20 février 2025 notifiant le dossier de projet de SCoT arrêté aux PPA et communes membres de l'Agglomération,

Considérant l'avis des commissions réunies le 5 mai 2025,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

ARTICLE UNIQUE :

Emet un avis favorable sur le projet de SCoT de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

- Réduire le périmètre du corridor écologique et du réservoir de biodiversité secondaire figurant au SCoT, en s'adaptant au bâti du document graphique du Plan Local d'Urbanisme arrêté le 25 mars 2024, sur les terrains de l'EPNAK, du Parc du Grand Veneur, de l'Hôpital Eau Vive,
- Déplacer le périmètre de corridor écologique situé sur les terrains de GOUVION SAINT CYR (zone A du Plan Local d'Urbanisme) vers le terrain du DOMAINE DES MERISIERS en zone Nzh du Plan Local d'Urbanisme,
- Maintenir les terrains situés en zone Agricole du Plan Local d'Urbanisme, chemin du Bac de Ris, dans le périmètre du corridor écologique figurant au SCoT.
- Faire apparaître les limites communales sur les cartes pour une meilleure lisibilité.

Vote

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 12 mai 2025

Jean-Baptiste ROUSSEAU



Maire de Soisy-sur-Seine

Régine LE GRILL



Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20250512-DELIB2025-22-DE
Date de réception préfecture : 20/05/2025